

# ANNUAIRE

STATISTIQUE ET ADMINISTRATIF

DU

DÉPARTEMENT DE L'OISE

ET DU

DIOCÈSE DE BEAUVAIS;

PUBLIÉ PAR ORDRE DE M. LE PRÉFET.

1827.

(2.<sup>e</sup> Année).

BIBLIOTHÈQUE S. J.



A BEAUVAIS,

CHEZ MOISAND, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE.

---

JANVIER 1827.

**FAY, le Fay, Fai, sur la droite de la Troène, entre Boissy au Nord, Liancourt au Midi, et Loconville à l'Ouest. Le village est situé à l'extrémité du territoire vers Loconville. Une partie du sol au Nord est crayeuse; le sable domine dans la région intermédiaire, et des marais occupent le Midi de la commune dont la surface n'est traversée par aucun cours d'eau. Les maisons sont bâties en bois, et couvertes en chaume.**

**Le patronage de la paroisse de Fay, aujourd'hui succursale sous l'invocation de St.-Vaast, fut donné en 1209 par l'archevêque de Rouen à l'abbaye de Gomerfontaine; ce patronage causa, au seizième siècle, un procès entre cette abbaye et celle de St.-Germer qui fut déboutée par sentence du 25 mai 1660; et cependant l'abbé de St.-Germer resta**

gros décimateur. On ignore l'époque précise de la fondation de l'église qui est en forme de croix et voûtée à l'exception de la nef; le clocher est une tour carrée posée sur le chœur. La chapelle St.-Jean-Baptiste dans l'église jouissait de revenus spéciaux; le chapelain était présenté par le seigneur.

La commune ne possède d'autres bâtimens qu'une maison d'école; elle jouit de 42 arpens de marais. Le cimetière entoure l'église.

La route départementale de Gisors à Chambly traverse le territoire de la commune, où l'on ne trouve d'autre établissement industriel qu'un moulin alimenté par le trop plein de pièces d'eau.

*Contenance* : terres labourables, 565 hect. 90 cent. — Maisons, terrains plantés, 21 h. 44 c. — Prés et herbages, 37 h. 31 c. — Pâtures et marais, 137 h. 30 c. — Bois, 71 h. 64 c. — Eaux et chemins, 13 h. 26 c. — Total : 846 hectares 85 centiares.

Distance de *Chaumont*, 5 kil.; de Beauvais, 3 myr. — Marché, *Marines*. — Bureau de poste, *Chaumont*. — Population, 271. — Nombre de maisons, 165. — Revenus communaux, 508 francs.